

DEC122145DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°0901449DAJ du 16 novembre 2009 modifiée portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision n° 112844DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision n°122137DAJ portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C) DECLARATIONS DIVERSES

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;
- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application).

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques et de Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 4 - La décision n°100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée susvisée est abrogée à compter du 17 août 2012.

Art. 5 – La présente décision, qui prend effet à compter du 17 août 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs